

États financiers audités

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Pour les exercices clos les 31 mars 2015 et 2014

RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES

GL  BAL

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

31 mars 2015 et 31 mars 2014

Table des matières

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière....	3
Rapport de l'auditeur	4-5
États de la situation financière	6
États du résultat global.....	7
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires.....	7
Tableaux des flux de trésorerie	8
Tableau du portefeuille de placements.....	9-13
Notes annexes	14-21
Tableau 1- Contrats de paiements d'aide aux études	22
Tableau 2- Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études.....	23

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière

Les états financiers audités ci-joints du Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « Régime ») ont été préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») et de Les Actifs de Croissance Global Incorporée (les « ACGI »). La responsabilité de l'information et des déclarations contenues dans ces états financiers incombe à la direction.

Il incombe au conseil d'administration d'examiner et d'approuver ces états financiers et de s'assurer que la direction s'acquitte adéquatement de ses responsabilités à l'égard de la présentation de l'information financière. Les Actifs de Croissance Global Incorporée (les « ACGI »), qui administre le Régime, a adopté des procédés appropriés afin de s'assurer de la fiabilité et de la pertinence de l'information financière présentée.

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière et comprennent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les principales conventions comptables que la direction juge appropriées pour le Régime sont décrites à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Ses experts-comptables ont procédé à l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin d'exprimer leur opinion aux titulaires du Régime concernant ces états financiers.



David Prestwich
Chef de la direction

Toronto (Ontario)
Le 27 mai 2015

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des titulaires du Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Régime fiduciaire d'épargne-études Global, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013 et les états du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime fiduciaire d'épargne-études Global au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013, ainsi que de sa performance financière et de l'évolution de son actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Deloitte S.E.N.C.R.L./S.R.L.

Comptables professionnels agréés, comptables agréés,
Experts-comptables autorisés
Le 27 mai 2015

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

États de la situation financière

	Au 31 mars 2015	Au 31 mars 2014	Au 1 ^{er} avril 2013
	\$	\$	\$
Actif			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	50 227 412	36 529 443	34 990 002
Placements à la juste valeur (note 6)	572 137 654	511 870 694	470 423 472
Somme à recevoir de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (note 4)	1 056 264	2 158 543	1 290 543
Subventions à recevoir (note 2b)	1 923 930	2 145 885	2 166 206
Intérêts courus	2 945 633	3 575 573	3 874 042
Débiteurs	-	-	350 575
	628 290 893	556 280 138	513 094 840
Passif			
Créditeurs	258 615	477 001	544 250
Somme à verser au distributeur – REEE Global (note 4)	1 908 452	1 947 992	2 582 687
Somme à verser au gestionnaire du fonds – Les Actifs de Croissance Global Incorporée (note 4)	423 901	412 661	-
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	625 699 925	553 442 484	509 967 903
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires représentés par les éléments suivants :			
Cotisations des souscripteurs (note 5)	377 083 340	344 529 963	309 190 405
Cumul des subventions gouvernementales	151 186 319	137 853 382	122 786 725
Plus-value latente des placements	21 322 686	2 616 495	11 379 156
Revenu de placement cumulé et non distribué et gains réalisés sur les placements	76 107 580	68 442 644	66 611 617
	625 699 925	553 442 484	509 967 903

Approuvé par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global et de les Actifs de Croissance Global Incorporée.



Harold Wolkin
Administrateur



Hanane Bouji
Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 mars

	2015	2014
	\$	\$
Revenus		
Produits d'intérêts pour les paiements d'aide aux études	16 774 114	16 697 701
Profits (pertes) réalisé(e)s à la vente de placements	5 715 622	(1 166 538)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	18 706 191	(8 762 662)
	41 195 927	6 768 501
Dépenses		
Frais d'administration	7 906 405	7 067 893
Honoraires d'audit	150 962	137 668
Autres	93 560	165 874
Comité d'examen indépendant	8 500	8 670
	8 159 427	7 380 105
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités	33 036 500	(611 604)

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 mars

	\$	\$
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice	553 442 484	509 967 903
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux activités	33 036 500	(611 604)
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		
Cotisations reçues des souscripteurs	64 196 903	63 669 621
Subventions gouvernementales reçues (note 2) :		
Subvention canadienne pour l'épargne-études (« SCEE »)	15 935 638	16 534 180
Bon d'études canadien (« BEC »)	3 172 520	3 482 275
Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« REECA »)	18 250	37 190
Incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »)	441 228	536 020
Subvention pour l'épargne-études Avantage Saskatchewan (« SEEAS »)	23 792	1 259
	83 788 331	84 260 545
Diminution de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires		
Remboursement des cotisations des souscripteurs	(31 643 526)	(28 330 063)
Paiements d'aide aux études :		
Subventions gouvernementales	(6 258 491)	(4 892 400)
Revenus sur les subventions gouvernementales	(1 521 312)	(1 427 632)
Revenus sur les cotisations des souscripteurs	(5 144 061)	(5 524 265)
	(44 567 390)	(40 174 360)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice	625 699 925	553 442 484

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 mars

	2015	2014
	\$	\$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) :		
Activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liés aux activités	33 036 500	(611 604)
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Variation des (profits) pertes latent(e)s sur les placements	(18 706 191)	8 762 662
(Profits) pertes réalisé(e)s à la vente de placements	(5 715 622)	1 166 538
Diminution (augmentation) des montants à recevoir de la fondation	1 102 279	(868 000)
Diminution des subventions à recevoir	221 955	20 321
Diminution des intérêts courus	629 940	298 469
Diminution des débiteurs	–	350 575
Diminution des créditeurs	(218 386)	(67 249)
Diminution des montants à verser au distributeur – REEE Global	(39 540)	(634 695)
Augmentation des montants à verser au gestionnaire du fonds – Les Actifs de Croissance Global Incorporée	11 240	412 661
Achat de placements	(1 197 828 835)	(821 065 406)
Produit de la vente de placements	1 161 983 688	769 688 984
	(25 522 972)	(42 546 744)
Activités de financement		
Cotisations des souscripteurs reçues, montant net	32 553 377	35 339 558
Subventions gouvernementales reçues	19 591 428	20 590 924
Paiements d'aide aux études versés aux bénéficiaires	(12 923 864)	(11 844 297)
	39 220 941	44 086 185
Augmentation de la trésorerie	13 697 969	1 539 441
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	36 529 443	34 990 002
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	50 227 412	36 529 443
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Intérêts reçus	17 426 783	17 011 815

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau du portefeuille de placements

Au 31 mars 2015

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Placements des cotisations des souscripteurs – (66,70) %			
Titres gouvernementaux – 14,80 %			
Gouvernement du Canada, 1,00 %, échéant le 1 ^{er} mai 2016	35 315 000	35 470 865	35 487 410
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 ^{er} juin 2033	13 745 000	21 469 225	22 014 019
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 ^{er} juin 2029	4 585 000	6 443 422	6 932 708
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	5 000 000	5 065 361	5 500 350
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75 %, échéant le 12 janvier 2048	3 645 000	4 261 098	4 321 658
Titre hypothécaire LNH, 2,00 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	3 700 000	3 090 890	3 126 722
Gouvernement du Canada, 2,50 %, échéant le 1 ^{er} juin 2024	2 760 000	2 843 628	3 055 403
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	2 600 000	2 853 760	2 988 648
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, échéant le 15 septembre 2023	2 640 000	2 698 706	2 791 182
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,4 %, échéant le 15 décembre 2022	2 030 000	2 013 212	2 161 138
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,12 %, échéant le 15 mars 2016	2 100 000	2 109 155	2 123 730
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	1 180 000	1 321 530	1 356 273
		89 640 852	91 859 241
Titres des provinces – 15,40 %			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	9 355 000	13 433 709	13 821 373
Province de l'Ontario, 4,00 %, échéant le 2 juin 2021	10 745 000	11 527 272	12 336 320
Province de l'Ontario, 5,60 %, échéant le 2 juin 2035	5 230 000	7 547 634	7 546 120
Province de la C.-B., 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	6 430 000	6 369 416	6 920 269
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	6 110 000	6 201 525	6 891 164
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	5 330 000	5 346 517	5 727 904
Province de la C.-B., 5,70 %, échéant le 18 juin 2029	3 275 000	3 787 223	4 596 845
Province de Québec, 5,00 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2041	2 825 000	3 558 409	3 929 773
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	2 545 000	3 961 093	3 820 818
Province de Saskatchewan, 3,20 %, échéant le 3 juin 2024	3 300 000	3 357 090	3 660 987
Province de Québec, 3,75 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	2 765 000	2 898 284	3 166 229
Province de la C.-B., 3,70 %, échéant le 18 décembre 2020	2 775 000	2 736 372	3 145 191
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	2 300 000	2 535 060	2 633 891
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 030 000	2 004 300	2 172 648
Financement Québec, 2,45 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2019	2 030 000	2 036 896	2 145 669
Financement Québec, 1,36 %, échéant le 1 ^{er} juin 2018	2 100 000	2 124 885	2 128 350
Province de l'Ontario, 1,48 %, échéant le 22 septembre 2017	2 100 000	2 111 999	2 115 540
Province du Manitoba, 1,12 %, échéant le 2 avril 2019	2 100 000	2 103 780	2 113 650
Province de Nouvelle-Écosse, 1,11 %, échéant le 15 août 2018	2 100 000	2 107 875	2 112 222
BC Municipal Financial Authority, 4,60 %, échéant le 23 avril 2018	1 785 000	1 778 074	1 980 923
Province de l'Ontario, 4,20 %, échéant le 8 mars 2018	1 675 000	1 842 500	1 835 087
Province de l'Ontario, 4,40 %, échéant le 2 juin 2019	770 000	802 879	873 970
		90 172 792	95 674 943

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau du portefeuille de placements

Au 31 mars 2015

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Titres des institutions financières – 16,20 %			
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, CPG, 4,50 %, échéant le 3 août 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, 8,00 %, échéant le 11 mars 2021	10 000 000	10 000 000	10 000 000
Nav Canada, billet à moyen terme, 4,71 %, échéant le 24 février 2016	5 220 000	5 431 857	5 387 510
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, 11,00 %, échéant le 27 février 2019	4 500 000	4 500 000	4 500 000
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, échéant le 24 juillet 2024	3 200 000	3 200 000	3 443 201
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,27 %, échéant le 13 janvier 2020	3 200 000	3 198 784	3 294 022
La Financière Manuvie – Assurance, 2,64 %, échéant le 15 janvier 2020-2025	3 000 000	3 098 760	3 111 340
Banque Royale du Canada, billet de dépôt de premier rang, 2,82 %, échéant le 12 juillet 2018	2 885 000	2 952 616	3 015 633
Great-West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	2 085 000	2 291 415	2 922 242
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	2 090 000	2 166 348	2 560 551
Banque de Montréal, 3,21 %, échéant le 13 septembre 2018	2 360 000	2 359 882	2 508 011
La Banque Toronto-Dominion, billet de dépôt à taux fixe, 2,17 %, échéant le 2 avril 2018	2 425 000	2 434 825	2 487 492
Banque Royale de Montréal (Qc), billets de dépôt de premier rang, 2,07 %, échéant le 17 juin 2016	2 410 000	2 424 787	2 436 727
Banque Royale du Canada, 3,77 %, échéant le 30 mars 2018	2 255 000	2 254 729	2 431 219
La Banque Toronto-Dominion, billet de dépôt à taux fixe, 2,95 %, échéant le 2 août 2016	2 310 000	2 377 917	2 365 417
Banque Nationale, 2,40 %, échéance le 28 octobre 2019	2 255 000	2 255 000	2 335 193
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	2 100 000	2 121 630	2 222 640
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	2 100 000	2 152 500	2 203 354
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	2 100 000	2 103 990	2 193 135
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2019-2024	2 080 000	2 080 000	2 182 605
Enbridge, 3,19 %, échéant le 5 décembre 2022	2 100 000	2 069 375	2 173 143
La Financière Sun Life, 4,95 %, échéant le 1 ^{er} juin 2016-2036	2 085 000	2 130 662	2 167 676
Banque de Montréal, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	2 100 000	2 114 204	2 151 282
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,20 %, échéant le 22 mai 2015	2 100 000	2 115 530	2 102 381
La Banque Toronto Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	1 740 000	1 740 000	1 817 620
Fiducie de capital CIBC, 9,98 %, échéant le 30 juin 2019-2108	1 390 000	1 855 692	1 816 813
CIBC, 4,11 %, rachetable, échéant le 30 avril 2015-2020	1 560 000	1 639 466	1 562 999
Fiducie de catégorie I de la Banque Scotia, 7,80 %, échéant le 30 juin 2019-2108	1 250 000	1 369 600	1 533 050
Banque Nationale du Canada, 2,05 %, échéant le 11 janvier 2016	1 470 000	1 481 716	1 481 099
BMO, billet de dépôt à taux fixe, 5,18 %, échéant le 10 juin 2015	1 350 000	1 401 948	1 360 112
PSP Capital Inc., 2,26 %, échéant le 16 février 2017	1 300 000	1 328 730	1 333 163
Wells Fargo Financial Canada, 2,94 %, échéant le 25 juillet 2019	1 190 000	1 217 965	1 260 353
Société de financement GE Capital Canada, 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	1 190 000	1 244 584	1 258 984
Omers Realty Corporation, 2,50 %, échéant le 5 juin 2018	1 190 000	1 207 850	1 234 815
General Electric Capital Canada Inc., 2,42 %, échéant le 31 mai 2018	1 190 000	1 207 493	1 229 710
Daimler Canada Finance Inc, 3,28 %, échéant le 15 septembre 2016	1 190 000	1 228 675	1 223 570
Bank of America, obligation, 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015	1 190 000	1 211 974	1 206 363
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	1 045 000	1 045 000	1 042 086
General Electric Capital Corp., 4,60 %, échéant le 26 janvier 2022	695 000	694 833	812 029
Banque Royale du Canada, 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	500 000	495 750	521 400
		98 206 087	100 888 940

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau du portefeuille de placements

Au 31 mars 2015

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Billets à capital protégé – 20,30 %			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt d'actions américaines de Yorkville, échéant le 3 juin 2020	20 000 000	20 000 000	21 630 000
BAC Canada Finance, billet à capital protégé de premier rang, échéant le 24 août 2017	15 000 000	15 000 000	15 162 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 1 ^{er} mai 2020	15 000 000	15 000 000	14 647 500
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 25 août 2021	11 250 000	11 250 000	11 763 000
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet à capital protégé d'actions canadiennes de Yorkville, échéant le 24 janvier 2019	10 000 000	10 000 000	10 579 000
Banque Nationale du Canada, billet à capital protégé d'actions canadiennes de Yorkville, échéant le 24 mars 2018	10 000 000	10 000 000	9 934 000
La Banque Toronto-Dominion, Dolphin NT indiciel, échéant le 16 août 2021	7 100 000	7 100 000	7 648 830
JP Morgan, billet à capital protégé, à rendement variable, lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 25 janvier 2021	7 100 000	7 100 000	7 420 920
JP Morgan, billet à capital protégé lié à des FNB du marché des capitaux efficient, échéant le 26 février 2020	7 100 000	7 100 000	7 396 070
La Banque Toronto Dominion, billets à capital protégé, échéant le 22 mars 2018	7 100 000	7 100 000	7 393 230
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 14 mars 2019	4 260 000	4 260 000	4 748 196
BAC Canada Finance, billets à capital protégé, échéant le 15 septembre 2016	4 260 000	4 260 000	4 471 722
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	3 550 000	3 550 000	3 800 985
		121 720 000	126 595 453
Total des placements des cotisations des souscripteurs		399 739 731	415 018 577
Placements des subventions gouvernementales – (25,20) %			
Titres gouvernementaux – 7,30 %			
Gouvernement du Canada, 1,00 %, échéant le 1 ^{er} mai 2016	17 745 000	17 823 187	17 831 632
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 ^{er} juin 2033	6 770 000	10 568 079	10 842 845
Gouvernement du Canada, 5,75 %, échéant le 1 ^{er} juin 2029	2 260 000	3 176 133	3 417 213
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,90 %, échéant le 15 juin 2024	2 660 000	2 694 747	2 926 186
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,75 %, échéant le 12 janvier 2048	1 950 000	2 279 580	2 311 998
Titre hypothécaire LNH, 2,00 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2017	2 000 000	1 670 751	1 690 120
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	1 400 000	1 536 640	1 609 272
Gouvernement du Canada, 2,50 %, échéant le 1 ^{er} juin 2024	1 445 000	1 488 783	1 599 658
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,35 %, échéant le 15 septembre 2023	1 090 000	1 111 428	1 152 420
Fiducie du Canada pour l'habitation, 2,4 %, échéant le 15 décembre 2022	870 000	862 805	926 202
Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,12 %, échéant le 15 mars 2016	900 000	904 074	910 170
Fiducie du Canada pour l'habitation, 3,80 %, échéant le 15 juin 2021	290 000	324 894	333 321
		44 441 101	45 551 037

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau du portefeuille de placements

Au 31 mars 2015

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Titres des provinces – 7,60 %			
Province de l'Ontario, 6,50 %, échéant le 8 mars 2029	5 840 000	8 341 848	8 628 201
Province de l'Ontario, 4,00 %, échéant le 2 juin 2021	5 030 000	5 348 056	5 774 936
Province de l'Ontario, 3,50 %, échéant le 2 juin 2043	3 625 000	3 681 165	4 088 456
Province de l'Ontario, 5,60 %, échéant le 2 juin 2035	2 635 000	3 802 672	3 801 917
Province de la C.-B., 2,70 %, échéant le 18 décembre 2022	2 995 000	2 966 864	3 223 341
Province de l'Ontario, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	2 235 000	2 232 335	2 401 867
Province de Québec, 5,00 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2041	1 667 000	2 100 720	2 318 914
Province de Saksatchewam, 3,20 %, échéant le 3 juin 2024	1 775 000	1 805 602	1 969 167
Hydro-Québec, 11,00 %, échéant le 15 août 2020	1 055 000	1 641 876	1 583 876
Province de l'Ontario, 4,20 %, échéant le 8 mars 2018	1 335 000	1 423 868	1 462 591
Province du Manitoba, 4,15 %, échéant le 3 juin 2020	1 225 000	1 350 107	1 402 833
Province de Québec, 3,75 %, échéant le 1 ^{er} septembre 2024	1 225 000	1 275 250	1 402 760
Province de la C.-B., 5,70 %, échéant le 18 juin 2029	765 000	889 873	1 073 767
Province de l'Ontario, 4,40 %, échéant le 2 juin 2019	905 000	945 568	1 027 198
Province du Nouveau-Brunswick, 2,85 %, échéant le 2 juin 2023	870 000	858 986	931 135
Financement Québec, 2,45 %, échéant le 1 ^{er} décembre 2019	870 000	873 996	919 573
Province de la C.-B., 3,70 %, échéant le 18 décembre 2020	805 000	793 794	912 389
Financement Québec, 1,36 %, échéant le 1 ^{er} juin 2018	900 000	910 665	912 150
Province de l'Ontario, 1,48 %, échéant le 22 septembre 2017	900 000	905 203	906 660
Province du Manitoba, 1,12 %, échéant le 2 avril 2019	900 000	901 620	905 850
Province de Nouvelle-Écosse, 1,11 %, échéant le 15 août 2018	900 000	903 375	905 238
BC Municipal Financial Authority, 4,60 %, échéant le 23 avril 2018	710 000	707 245	787 930
		44 660 688	47 340 749
Titres des institutions financières – 6,10 %			
Nav Canada, billet à moyen terme, 4,71 %, échéant le 24 février 2016	2 785 000	2 898 183	2 874 371
La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,27 %, échéant le 13 janvier 2020	1 800 000	1 799 316	1 852 887
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, échéant le 24 juillet 2024	1 500 000	1 500 000	1 614 001
La Financière Manuvie – Assurance, 2,64 %, échéant le 15 janvier 2020- 2025	1 500 000	1 549 380	1 555 670
Banque Royale du Canada, billet de dépôt de premier rang, 2,82 %, échéant le 12 juillet 2018	1 420 000	1 453 442	1 484 298
Great-West Lifeco, 6,67 %, échéant le 21 mars 2033	1 050 000	1 201 935	1 471 633
Banque Royale du Canada, 4,93 %, échéant le 16 juillet 2025	1 085 000	1 152 435	1 329 281
La Banque Toronto-Dominion, billets de dépôt à taux fixe, 2,17 %, échéant le 2 avril 2018	1 290 000	1 295 324	1 323 243
Banque Royale de Montréal (Qc), billet de dépôt de premier rang, 2,07 %, échéant le 17 juin 2016	1 265 000	1 272 858	1 279 029
Banque de Montréal, 3,21 %, échéant le 13 septembre 2018	1 195 000	1 194 940	1 269 941
Banque Nationale, 2,40 %, échéant le 28 octobre 2019	1 225 000	1 225 000	1 268 564
La Banque Toronto-Dominion, billet de dépôt à taux fixe, 2,95 %, échéant le 2 août 2016	1 230 000	1 266 224	1 259 508
Banque Royale du Canada, 3,77 %, échéant le 30 mars 2018	1 155 000	1 161 699	1 245 258
BMO, billets de dépôt à taux fixe, 5,18 %, échéant le 10 juin 2015	1 190 000	1 246 149	1 199 090
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2019-2024	1 050 000	1 050 000	1 101 796
CIBC, 4,11 %, rachetable le 30 avril 2015-2020	1 055 000	1 108 742	1 057 028
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	915 000	915 000	955 817
Banque Royale du Canada, 2,86 %, échéant le 4 mars 2021	900 000	909 270	952 560

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau du portefeuille de placements

Au 31 mars 2015

	Valeur nominale \$	Coût \$	Juste valeur \$
Titres des institutions financières – 6,10 % (suite)			
La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,04 %, échéant le 18 octobre 2024	900 000	922 500	943 866
La Banque Toronto-Dominion, 2,56 %, échéant le 24 juin 2020	900 000	901 710	939 915
Enbridge Inc., 3,19 %, échéant le 5 décembre 2022	900 000	886 890	931 347
Banque de Montréal, 2,24 %, échéant le 11 décembre 2017	900 000	906 570	921 978
Fiducie de capital CIBC, 9,98 %, échéant le 30 juin 2019-2108	700 000	933 889	914 942
Banque Canadienne Impériale de Commerce, 2,20 %, échéant le 22 mai 2015	900 000	906 655	901 449
La Financière Sun Life, 4,95 %, échéant le 1 ^{er} juin 2016-2036	700 000	715 330	727 757
PSP Capital Inc., 2,26 %, échéant le 16 février 2017	700 000	715 470	717 857
Banque Nationale du Canada, 2,05 %, échéant le 11 janvier 2016	700 000	705 495	705 285
Fiducie de catégorie I de la Banque Scotia, 7,80 %, échéant le 30 juin 2019-2108	565 000	643 541	692 939
General Electric Capital Corp., 4,60 %, échéant le 26 janvier 2022	525 000	524 874	613 403
Wells Fargo Financial Canada, 2,94 %, échéant le 25 juillet 2019	510 000	521 985	540 151
Société de financement GE Capital Canada, 4,55 %, échéant le 17 janvier 2017	510 000	534 084	539 565
Omers Realty Corporation, 2,50 %, échéant le 5 juin 2018	510 000	517 650	529 207
General Electric Capital Canada Inc., 2,42 %, échéant le 31 mai 2018	510 000	517 497	527 019
Daimler Canada Finance Inc, 3,28 %, échéant le 15 septembre 2016	510 000	526 575	524 387
Bank of America, obligation, 4,36 %, échéant le 21 septembre 2015	510 000	519 133	517 013
Banque Royale du Canada, 1,97 %, échéant le 2 mars 2022	420 000	420 000	418 829
Banque Royale du Canada, 3,66 %, échéant le 25 janvier 2017	200 000	198 300	208 560
		36 718 045	37 909 444
Billets à capital protégé – 4,20 %			
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 1 ^{er} mai 2020	5 000 000	5 000 000	4 882 500
La Banque de Nouvelle-Écosse, billet de dépôt à la recherche de rendement bonifié garanti de Yorkville, échéant le 25 août 2021	3 750 000	3 750 000	3 921 000
La Banque Toronto-Dominion, Dolphin NT indiciel, échéant le 16 août 2021	2 900 000	2 900 000	3 124 170
JP Morgan, billet à capital protégé, à rendement variable, lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 25 janvier 2021	2 900 000	2 900 000	3 031 080
JP Morgan, billet à capital protégé lié à des FNB du marché des capitaux efficient, échéant le 26 février 2020	2 900 000	2 900 000	3 020 930
La Banque Toronto-Dominion, billet à capital protégé, échéant le 22 mars 2018	2 900 000	2 900 000	3 019 770
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice S&P 500 à faible volatilité, échéant le 14 mars 2019	1 740 000	1 740 000	1 939 404
BAC Canada Finance, billet à capital protégé échéant le 15 septembre 2016	1 740 000	1 740 000	1 826 478
JP Morgan, billet à capital protégé lié à l'indice STOXX Europe Large 200, échéant le 26 août 2020	1 450 000	1 450 000	1 552 515
		25 280 000	26 317 847
Total des placements des subventions gouvernementales		151 099 834	157 119 077
Total des placements des cotisations des souscripteurs et des subventions gouvernementales (91,90) %		550 839 565	572 137 654
Trésorerie – 1,20 %		7 202 934	7 202 934
Équivalents de trésorerie – 6,90 %		42 999 881	43 024 478
Total du portefeuille de placements		601 042 380	622 365 066

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Notes annexes

31 mars 2015 et 2014

1. Organisation et généralités

Le Régime fiduciaire d'épargne-études Global (le « Régime ») a été établi le 14 octobre 1998. Il a été géré par la Fondation fiduciaire d'épargne-études Global (la « Fondation ») jusqu'au 28 septembre 2010. La Fondation est un organisme sans but lucratif constitué sans capital-actions, en vertu des lois du Canada. La Fondation continue d'être le promoteur du Régime. La Fondation a choisi de retenir les services de Les Actifs de Croissance Global Incorporée (les « ACGI ») à titre d'administrateur et de gestionnaire du fonds de placement du Régime.

Le Régime fournit de l'aide financière pour l'éducation postsecondaire aux bénéficiaires désignés dans le cadre de contrats de paiements d'aide aux études (les « contrats de PAE »). La Corporation REEE Global (« REEEG »), société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, est le placeur inscrit du Régime. La Fondation, REEEG et les ACGI sont sous gestion commune.

La Fondation a fait approuver un spécimen du contrat de PAE par l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») de sorte que les contrats de PAE du souscripteur puissent être soumis à l'ARC en son nom par la Fondation aux fins d'inscription à titre de régime enregistré d'épargne-études (« REEE »). Le Régime du souscripteur est un régime d'épargne-études et non un REEE tant que les conditions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « LIR ») ne sont pas remplies et enregistrées.

Les souscripteurs du Régime concluent des contrats de PAE avec la Fondation. Aux termes du contrat de PAE, le souscripteur achète des parts du Régime. Le souscripteur autorise la Fondation à déduire des frais liés à la prestation des services requis pour le maintien du Régime, tel qu'il est stipulé dans le prospectus. À l'échéance, les paiements sont versés au bénéficiaire, conformément aux modalités du contrat de PAE.

La publication des états financiers du Régime a été autorisée par le conseil d'administration de la Fondation et des ACGI le 27 mai 2015.

2. Sommaire des principales méthodes comptables

Déclaration de conformité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), applicables au 31 mars 2015. Il s'agit des premiers états financiers annuels du Régime préparés conformément aux IFRS et, par conséquent, à IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1).

Le Régime a adopté ce référentiel comptable en 2014 comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Auparavant, le Régime préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, tels qu'ils sont définis dans la partie V du *Manuel de CPA Canada* (les « PCGR du Canada »). Le Régime a appliqué de manière cohérente les méthodes comptables utilisées dans la préparation de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} avril 2013 ainsi que pour toutes les périodes présentées comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 10 décrit l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés du Régime, incluant la nature et l'incidence des changements des principales méthodes comptables par rapport à celles utilisées dans les états financiers du Régime pour l'exercice clos le 31 mars 2013 préparés selon les PCGR du Canada.

Mode de présentation

Les présents états financiers ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et établis au coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière, tel qu'il est décrit ci-dessous.

Instruments financiers

a) Comptabilisation, évaluation et classement

Le portefeuille des placements du Régime est désigné à la juste valeur par le biais du résultat net et évalué à la juste valeur. Tous les autres actifs ou passifs financiers sont mesurés au coût amorti, et classés comme prêts et créances ou à titre d'autres passifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Régime devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument et ils sont initialement évalués à la juste valeur; les coûts de transaction sont immédiatement comptabilisés en résultat net. Les placements sont comptabilisés à la date de transaction.

Les profits ou pertes attribuables à la réévaluation sont comptabilisés en résultat net dans la période au cours de laquelle ils surviennent. Les actifs financiers classés comme « prêts et créances » et les passifs financiers classés comme « autres passifs » sont évalués au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Notes annexes

31 mars 2015 et 2014

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

b) *Évaluation de la juste valeur*

La juste valeur de la trésorerie, des subventions à recevoir, des intérêts courus, des débiteurs et des créditeurs se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme. Les placements en obligations sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est déterminée en fonction du cours acheteur à la fin de l'exercice.

Les obligations de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada (BPO) détenues par le Régime ne sont pas négociées sur un marché actif. Les billets à capital protégé (« BCP ») sont des instruments financiers de créance hybrides émis par des gouvernements, des banques à charte canadiennes et par des sociétés de fiducie et de prêt autorisées ayant des composantes incorporées qui modifient le profil risque-rendement des titres. Cette catégorie comprend des billets structurés considérés comme des instruments de créance dont les rendements sont fondés sur des indices ou des actifs sous-jacents plutôt que sur les habituels paiements d'intérêts. Les BCP sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'établissement de prix établies par la direction; la volatilité historique et implicite et la corrélation historique sont entre autres utilisées pour calculer la valeur actualisée des billets. Les obligations de la BPO, quant à elles, sont évaluées au moyen de modalités contractuelles, de données sur le marché et des méthodes de calcul conformes aux normes du secteur.

c) *Compensation*

Les actifs et passifs financiers sont compensés, et le montant net est présenté dans les états de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser ces montants et qu'il y a une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Aucun montant n'a été compensé à ce titre dans les états de la situation financière.

d) *Dépréciation des actifs financiers*

À chaque date de clôture, le Régime évalue s'il existe des indications objectives de dépréciation des actifs financiers au coût amorti. Si une telle indication existe, le Régime comptabilise une perte de valeur qui correspond à la différence entre le coût amorti de l'actif financier et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée à l'aide du taux d'intérêt effectif initial de l'instrument. Les pertes de valeur des actifs financiers au coût amorti sont reprises dans des périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie consistent en des placements dans des titres du marché monétaire et dans des bons du Trésor du gouvernement du Canada échéant dans les 90 jours suivant la date d'achat. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur.

Opérations de placement et comptabilisation des produits

Les intérêts aux fins des paiements d'aide aux études présentés dans les états du résultat global représentent le taux d'intérêt nominal reçu par le Régime comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement, en fonction du montant du capital payé et du taux d'intérêt nominal applicable. Le Régime n'amortit pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe.

Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont comptabilisés dans les états du résultat global pour l'exercice au cours duquel ils se produisent. Les profits (pertes) réalisés sur les placements sont calculés en fonction du coût moyen. Les profits ou pertes latents ne sont pas alloués à des bénéficiaires précis tant qu'ils ne sont pas réalisés par le Régime.

Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt en vertu de l'article 146.1 de la LIR.

Changements comptables futurs

a) *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. IFRS 9 ajoute une exigence concernant les pertes sur créances attendues (dépréciation), modifie les exigences en matière de classement et d'évaluation en ajoutant une nouvelle catégorie pour le classement à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et introduit un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les informations devant être fournies sur les activités de gestion des risques. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Notes annexes

31 mars 2015 et 2014

2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

L'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires est un passif financier lié à un contrat unique, et le Régime en fait la description détaillée dans une note annexe des états financiers, selon son utilisation (cotisations des souscripteurs, comptes de PAE, subventions gouvernementales).

a) *Cotisations des souscripteurs*

Les cotisations des souscripteurs comprennent toutes les sommes reçues des souscripteurs et n'incluent pas les sommes à recevoir des unités souscrites, étant donné que les souscripteurs peuvent mettre fin à leur régime en tout temps. Puisque les cotisations sont payables à vue, les montants sont comptabilisés à leur valeur nominale à titre d'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires. La Fondation déduit des cotisations versées par les souscripteurs, les frais de souscription, les frais de tenue de compte, les frais de services spéciaux, s'il y a lieu, et les primes d'assurance, conformément aux modalités du Prospectus. Se reporter à la note 5 pour de plus amples renseignements.

b) *Subventions gouvernementales*

Le gouvernement fédéral encourage l'épargne en vue de l'éducation postsecondaire en versant une subvention canadienne d'épargne-études (« SCEE ») en sus des cotisations aux REEE effectuées après 1997 pour les enfants de moins de 18 ans. La SCEE maximale correspond à un paiement de 20 % des cotisations versées à un REEE, au nom d'un enfant désigné, jusqu'à concurrence de 2 500 \$ (avant 2007, le plafond était de 2 000 \$) par année par bénéficiaire. Depuis 2004, une SCEE supplémentaire peut être ajoutée. Celle-ci est fondée sur des cotisations annuelles versées à un REEE d'un montant maximal de 500 \$ et est calculée selon un taux de 10 % ou de 20 %, moyennant l'admissibilité basée sur le revenu familial net. La SCEE viagère maximale est de 7 200 \$; avant 2007, le plafond était de 7 000 \$. À l'échéance d'un contrat de PAE et moyennant le respect de certains critères établis par le gouvernement fédéral, les cotisations de la SCEE ainsi que le revenu de placement cumulé correspondant s'ajouteront aux paiements d'aide aux études versés aux étudiants admissibles.

La subvention pour l'épargne-études Advantage Saskatchewan (« SEEAS ») est une subvention du gouvernement de la Saskatchewan offerte aux résidents bénéficiaires de 17 ans ou moins. La SEEAS est versée à un taux de 10 % sur les cotisations annuelles versées à un REEE à partir du 1^{er} janvier 2013, pour un montant annuel maximal de 250 \$ par bénéficiaire admissible. La SEEAS viagère maximale est de 4 500 \$ par bénéficiaire admissible.

Chaque enfant né le 1^{er} janvier 2004 ou après cette date est admissible au programme Bon d'études canadien (« BEC ») pour chaque année où sa famille a droit au supplément de la Prestation nationale pour enfants (la « PNE »), jusqu'à l'année de son 15^e anniversaire de naissance, inclusivement. Un BEC initial de 500 \$ sera versé pour la première année d'admissibilité, et les montants ultérieurs seront de 100 \$ versés au nom de chaque enfant, pour chaque année au cours de laquelle la famille a droit au supplément de la PNE, jusqu'à l'année du 15^e anniversaire de naissance de l'enfant, inclusivement. Les versements maximaux du BEC s'élèvent à 2 000 \$ par enfant.

La province d'Alberta a mis en œuvre le Régime d'épargne-études du centenaire de l'Alberta (« ACES ») pour les enfants nés de parents résidents de l'Alberta à partir du 1^{er} janvier 2005. Ce programme verse 500 \$ l'année de la naissance de l'enfant, puis 100 \$ par année les années où l'enfant atteint l'âge de 8 ans, de 11 ans et de 14 ans.

Le gouvernement du Québec offre aux résidents de la province l'incitatif québécois à l'épargne-études (« IQEE »), qui est disponible pour les cotisations versées à compter du 21 février 2007 dans un REEE pour un enfant bénéficiaire résidant au Québec. Le crédit de base correspond à 10 % des cotisations nettes versées dans l'année, jusqu'à concurrence de 250 \$ pour chaque bénéficiaire admissible. Le total des paiements maximaux s'élève à 3 600 \$ à vie par bénéficiaire admissible. Les familles dont le revenu annuel correspond au seuil établi par la province peuvent recevoir une majoration de 10 % de la tranche initiale de 500 \$ des cotisations au REEE jusqu'à concurrence de 50 \$ dans l'IQEE. Les seuils de revenu familial sont indexés pour tenir compte de l'inflation et font l'objet d'un examen annuel par Revenu Québec.

Les subventions gouvernementales reçues dans le cadre du Régime à l'égard d'un bénéficiaire donné sont investies par le Régime et seront ultimement versées au bénéficiaire lorsque celui-ci sera admissible aux PAE. Il peut arriver dans certaines circonstances que la subvention doive être remboursée, par exemple lorsqu'un souscripteur annule sa souscription au Régime.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Notes annexes

31 mars 2015 et 2014

3. Estimations et jugements comptables critiques

La préparation d'états financiers conformes aux IFRS nécessite le recours par la direction à certaines estimations et jugements comptables critiques qui ont une incidence sur les montants présentés des actifs, des passifs, des produits et des charges au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les modifications apportées aux estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où les estimations sont modifiées ainsi qu'au cours de toute période ultérieure visée par les modifications.

Les principaux jugements et les principales estimations du Régime dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

a) *Évaluation à la juste valeur des placements non cotés sur un marché actif*

Le Régime détient des actifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, comme des BCP ainsi que des obligations et des certificats de placement garantis de la BPO. Ceux-ci sont évalués au moyen de modèles d'établissement de prix reposant sur des données observables et non observables qui nécessitent la formulation d'estimations et d'hypothèses. Les modifications apportées aux hypothèses concernant ces facteurs pourraient avoir une incidence sur les justes valeurs présentées. Se reporter à la note 6 pour obtenir plus de détails concernant l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers du Régime.

b) *Classement et évaluation des placements et application de l'option de la juste valeur*

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Régime, la direction doit porter des jugements importants en ce qui a trait aux caractéristiques de ces instruments. Le jugement le plus important demeure la désignation du portefeuille de placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Le classement permet d'obtenir de l'information fiable et plus pertinente en ce qui a trait aux effets des transactions, à la situation financière et aux flux de trésorerie du Régime. Ce classement est conforme à la stratégie du Régime énoncée dans le prospectus. L'activité du Régime consiste à investir dans des actifs financiers afin de tirer parti d'un rendement total sous forme d'intérêts et de variations de la juste valeur.

4. Transactions entre parties liées

- a) En contrepartie des services d'administration fournis, le Régime verse à l'administrateur (les « ACGI ») des frais d'administration correspondant à 1,2 % par année de l'actif du Régime.
- b) Les débiteurs du Régime comprennent un montant de 1 056 264 \$ (31 mars 2014 – 2 158 543 \$; 1^{er} avril 2013 – 1 290 543 \$) à recevoir de la Fondation pour les PAE discrétionnaires à des souscripteurs. Les créditeurs du Régime comprennent un montant de 1 908 452 \$ (31 mars 2014 – 1 947 992 \$; 1^{er} avril 2013 – 2 582 687 \$) à verser au REEEG, réglé par la Fondation pour les frais de souscription, et un montant de 423 901 \$ (31 mars 2014 – 412 661 \$; 1^{er} avril 2013 – 0 \$) à verser aux ACGI, réglé par la Fondation pour les frais d'administration.
- c) Le REEEG reçoit des frais de souscription qui sont déduits des cotisations faites par les souscripteurs. De plus, la Fondation remet au REEEG de 20 % à 40 % des primes que paient les souscripteurs au titre de l'assurance facultative qu'ils ont souscrite.
- d) Les frais pour services spéciaux correspondent principalement aux montants facturés aux souscripteurs en raison de chèques sans fonds; ces frais sont remis par la Fondation au REEEG.

5. Cotisations des souscripteurs

Les variations des cotisations des souscripteurs pour les exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014 s'établissent comme suit :

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
Solde, au début de la période	344 529 963	309 190 405
Cotisations des souscripteurs	74 978 966	76 451 040
Frais de souscription	(8 614 053)	(10 768 530)
Frais de tenue de compte	(1 081 584)	(1 070 922)
Primes d'assurance	(406 272)	(416 593)
Frais pour services spéciaux	(680 154)	(525 374)
Retraits de capital lors de la résiliation ou du remboursement des cotisations	(31 643 526)	(28 330 063)
Solde, à la fin de la période	377 083 340	344 529 963

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Notes annexes

31 mars 2015 et 2014

6. Juste valeur des instruments financiers

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs (soit les niveaux 1, 2 et 3). Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans un des trois niveaux de hiérarchie des justes valeurs, en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Les données ou méthodes utilisées dans l'évaluation des titres n'indiquent pas nécessairement le niveau de risque lié aux placements dans ces titres.

La hiérarchie des justes valeurs se compose des trois niveaux suivants :

Niveau 1 – Évaluation fondée sur les cours acheteurs (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix).

Niveau 3 – Données importantes relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données de marché (données non observables).

Le tableau suivant montre les instruments financiers du Régime évalués à la juste valeur, classés selon la hiérarchie des justes valeurs :

Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	–	43 024 478	–	43 024 478
Titres à revenu fixe	–	394 724 354	24 500 000	419 224 354
BCP	–	–	152 913 300	152 913 300
Total	–	437 748 832	177 413 300	615 162 132

Actifs évalués à la juste valeur au 31 mars 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	–	25 756 213	–	25 756 213
Titres à revenu fixe	–	370 288 956	23 886 738	394 175 694
BCP	–	–	117 695 000	117 695 000
Total	–	396 045 169	141 581 738	537 626 907

Actifs évalués à la juste valeur au 1 ^{er} avril 2013	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
	\$	\$	\$	\$
Équivalents de trésorerie	–	25 803 652	–	25 803 652
Titres à revenu fixe	–	356 855 569	30 725 603	387 581 172
BCP	–	–	82 842 300	82 842 300
Total	–	382 659 221	113 567 903	496 227 124

Aucun instrument financier n'a été transféré vers ou depuis les niveaux 1 ou 2 au cours des exercices clos le 31 mars 2015 et le 31 mars 2014.

Les instruments financiers classés au niveau 3 représentent les placements du Régime dans certains BCP et obligations de la BPO. Les prix de ces titres sont établis en fonction des modèles d'évaluation. L'élément non observable le plus important utilisé dans le modèle d'évaluation est le taux effectif utilisé pour évaluer les titres. La direction estime qu'une hausse ou une baisse de 1 % du taux effectif utilisé se traduirait par une baisse ou une hausse de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires d'environ 680 260 \$ (31 mars 2014 – 548 000 \$).

Le rapprochement des instruments financiers évalués à la juste valeur au moyen de données non observables (niveau 3) est présenté comme suit :

	31 mars 2015	31 mars 2014
	\$	\$
Solde d'ouverture	141 581 738	113 567 903
Achats	45 000 000	35 000 000
Produit de l'arrivée à échéance et de la vente	(15 000 000)	(7 000 000)
Augmentation des profits latents	5 831 562	13 835
Solde de clôture	177 413 300	141 581 738

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Notes annexes

31 mars 2015 et 2014

7. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composantes de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des paiements d'aide aux études avec les revenus de placements, les subventions et les revenus sur les subventions. Le Régime s'efforce d'investir les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues de manière appropriée, tout en maintenant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

8. Gestion du risque

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées au risque de marché (qui inclut le risque de taux d'intérêt et d'autres risques de prix), au risque de crédit et au risque de liquidité.

Les mesures de gestion des risques du Régime comprennent le contrôle de la conformité à la politique de placement du Régime, comme il est indiqué dans le prospectus du Régime. Le Régime gère l'incidence de ces risques financiers sur la performance du portefeuille du Régime en faisant appel à des conseillers de portefeuille professionnels et en supervisant leurs prestations de services. Ces conseillers de portefeuille surveillent régulièrement les positions du Régime et les activités du marché afin de gérer le portefeuille de placements en respectant les limites imposées par la politique de placement.

a) *Risque de marché*

Le risque de marché est le risque que des changements de prix surviennent sur le marché et que ceux-ci aient une incidence sur la valeur des placements et les revenus du Régime. Les conseillers du portefeuille de placements du Régime tentent de réduire ces risques en faisant une révision périodique des conditions du marché et du rendement du portefeuille, ainsi qu'en apportant les changements nécessaires au portefeuille conformément aux objectifs de placement du Régime. La direction a ciblé deux facteurs principaux de risque de marché : le risque de taux d'intérêt lié au portefeuille de titres à revenu fixe et le risque de prix lié aux BCP.

i) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt représente le risque d'une baisse du rendement du Régime à l'égard des placements portant intérêt en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Il existe un rapport inverse entre la fluctuation des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des titres à revenu fixe. Ce risque est activement géré au moyen de stratégies comme la gestion de la durée, l'analyse de la courbe de rendement, et la sélection des secteurs d'activité et du crédit. Le risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt pour la trésorerie et les placements à court terme est réduit en raison de la nature à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Régime aux risques de taux d'intérêt par durée résiduelle jusqu'à l'échéance au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013 :

	31 mars 2015	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2013
	%	%	%
Moins de un an	4,1	4,9	5,2
1 an à 3 ans	20,4	12,2	11,2
3 ans à 5 ans	16,6	16,3	15,2
Plus de 5 ans	58,9	66,6	68,4
	100,0	100,0	100,0

Au 31 mars 2015, la direction estimait que si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté ou diminué de 1 % (31 mars 2014 – 1 %; 1^{er} avril 2013 – 1 %), la valeur totale du portefeuille de placements aurait diminué d'approximativement 31 M\$ (31 mars 2014 – 28 M\$; 1^{er} avril 2013 – 31 M\$) ou augmenté d'approximativement 34 M\$ (31 mars 2014 – 30 M\$; 1^{er} avril 2013 – 33 M\$), respectivement. Cette variation de 1 % présume un changement parallèle dans la courbe de rendement, toutes les autres variables demeurant constantes. Dans les faits, les résultats de négociation réels pourraient différer de façon importante.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Notes annexes

31 mars 2015 et 2014

8. Gestion du risque (suite)

ii) Risque de prix

Les autres risques de prix représentent le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite de changements dans les cours du marché, autres que ceux résultant du risque de taux d'intérêt. La catégorie d'actif la plus touchée par les autres risques de prix est celle des BCP, qui représentent 24,5 % (31 mars 2014 – 21,5 %; 1^{er} avril 2013 – 16,4 %) du portefeuille de placements. Le taux de rendement des BCP ne peut être déterminé avant l'échéance des titres, car il est lié à la performance de leur indice sous-jacent; le taux est tributaire du rendement positif ou négatif de l'indice à l'échéance. Un rendement négatif se traduira par le remboursement du montant en capital seulement, qui est protégé par l'émetteur. Le risque est géré par la sélection des titres et par une gestion active de la part des gestionnaires externes dans les limites stipulées dans les politiques de placement et les mandats des gestionnaires approuvés.

Au 31 mars 2015, si les prix d'indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 %, toutes les autres variables demeurant constantes, le montant du portefeuille aurait augmenté ou diminué d'environ 680 260 \$ (31 mars 2014 – 548 000 \$; 1^{er} avril 2013 – 440 500 \$). Dans les faits, les résultats réels pourraient différer de façon importante.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit fait référence à la capacité de l'émetteur de titres de créance de faire les paiements d'intérêt et de rembourser le capital; le risque lié aux secteurs est en fonction de l'exposition aux changements dans un secteur particulier – secteur industriel, commercial ou des services – en raison de la concentration du portefeuille. Le portefeuille du Régime comprend des obligations émises ou garanties par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux ainsi que des titres de créance d'institutions financières et de sociétés canadiennes, qui constituent sa plus importante exposition au risque de crédit.

Les titres de créance sont investis en fonction des restrictions et pratiques normalisées en matière de placement énoncées dans le Règlement 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime concentre ses placements dans les obligations garanties du gouvernement du Canada et des gouvernements provinciaux, qui sont considérées par la direction comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit. Tous les actifs du Régime sont exposés au risque de crédit.

Au 31 mars 2015, au 31 mars 2014 et au 1^{er} avril 2013, le risque de crédit du Régime lié aux instruments de créance à long terme s'établit comme suit :

Notation de titres	31 mars 2015	31 mars 2014	1 ^{er} avril 2013
	%	%	%
AAAH/AAA/AAH/AAL	51,2	60,9	65,5
AA/AH/A	44,6	32,5	25,9
Sans notation	4,2	6,6	8,6
Total des titres de créance	100,0	100,0	100,0

Les notations ci-dessus ont été principalement fournies par l'agence de notation Dominion Bond Rating Service. Moody's Investors Service et Standard & Poor's, entre autres, ont aussi fourni des notations. Les BCP, les obligations et les certificats de placement garanti de la BPO sont des titres de créance sans notation.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à temps. Afin d'atténuer ce risque, le Régime conserve suffisamment de positions de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et il investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus afin de répondre aux besoins de liquidités prévus. L'exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans le remboursement du capital aux souscripteurs et les PAE. L'échéance des autres passifs financiers est de moins de un mois.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Notes annexes

31 mars 2015 et 2014

9. Examen de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario

Au cours de l'exercice précédent, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (la « CVMO ») a effectué un examen de la conformité des ACGI et de la Corporation REEE Global (collectivement, les « entités Global ») aux termes duquel elle a observé des lacunes, lesquelles ont été transmises à la direction responsable de l'application. Un conseiller indépendant a travaillé avec les entités Global pour concevoir et mettre en œuvre des systèmes de conformité améliorés. Les autres modalités imposées par la CVMO dans le cadre de l'examen de la conformité ont été annulées le 24 avril 2014.

Les entités Global et certains dirigeants ont reçu une lettre datée du 4 décembre 2012 de la CVMO. Selon la CVMO, ces sociétés et un de leurs dirigeants ont pris des décisions en matière de placements pour le compte du Régime sans être dûment inscrits, et donc ils i) ont omis de rapporter des conflits d'intérêts avec le Régime au Comité de révision des placements; ii) ont omis de divulguer toute la vérité sur le conflit d'intérêts dans les prospectus du Régime en 2009 et 2011; iii) ne se sont pas conformés aux normes imposées à un gestionnaire des placements du Régime; et iv) n'ont pas établi ni maintenu des systèmes de conformité adéquats.

Le 14 avril 2014, les entités Global et Sam Bouji, alors chef de la direction du Régime, ont établi une entente avec la CVMO. À l'égard des ACGI, cette entente a suspendu définitivement M. Bouji de ses fonctions, à titre de personne désignée responsable des entités Global. Les ACGI ont été tenus de créer et de maintenir un conseil d'administration indépendant, qui devra être approuvé par la CVMO, et de nommer un nouveau chef de la direction indépendant. Au cours de l'exercice, M. Bouji a démissionné de son poste d'administrateur et deux administrateurs indépendants ont été nommés au conseil. M. Bouji a démissionné de son poste de dirigeant le 16 janvier 2015 et il a été remplacé par David Prestwich.

10. Transition aux IFRS

Cette note résume l'incidence de la transition du Régime aux IFRS.

Choix de la transition

Exemption

Le Régime a choisi d'appliquer l'exemption à l'égard de la désignation d'instruments financiers comptabilisés antérieurement en désignant, à la date de transition aux IFRS, tous les placements à la juste valeur par le biais du résultat net. Cette désignation n'a pas eu d'incidence sur les états de la situation financière ni sur les états du résultat global du Régime au moment de la transition aux IFRS.

Tableau des flux de trésorerie

En vertu des PCGR du Canada, le Régime n'était pas tenu de fournir un tableau des flux de trésorerie. Conformément aux dispositions d'IFRS 1, un jeu complet d'états financiers doit comprendre un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et pour la période comparative, sans exception.

Rapprochement de l'actif net et du résultat global en vertu des PCGR du Canada et des IFRS :

Actif net	31 mars 2014	1^{er} avril 2013
	\$	\$
Actif net présenté en vertu des PCGR du Canada	208 912 521	200 777 498
Classement des cotisations des souscripteurs a)	344 529 963	309 190 405
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	553 442 484	509 967 903

a) Classement des cotisations des souscripteurs

Conformément à IAS32, *Instruments financiers – Présentation*, les cotisations des souscripteurs sont classées avec les autres sommes dues aux souscripteurs et aux bénéficiaires comme actifs nets attribuables aux souscripteurs et aux bénéficiaires. Les montants étaient précédemment présentés comme des passifs en vertu des PCGR du Canada.

Rapprochement du résultat global en vertu des PCGR du Canada et des IFRS :

L'état du résultat global n'a fait l'objet d'aucun changement important.

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau 1- Contrats de paiements d'aide aux études

Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014

Année d'admissibilité	Nombre de parts en circulation	Montant du capital et du revenu cumulé	Subventions	Total
			gouvernementales et revenu cumulé	
		\$	\$	\$
2001	184	8 262	1 492	9 754
2002	470	5 385	2 027	7 412
2003	1 881	61 886	10 507	72 393
2004	5 082	160 827	26 844	187 671
2005	9 112	285 813	66 665	352 478
2006	14 877	428 614	94 551	523 165
2007	21 372	536 894	116 523	653 417
2008	28 098	735 953	172 898	908 851
2009	35 215	1 159 061	306 998	1 466 059
2010	47 895	2 110 327	556 468	2 666 795
2011	57 460	3 379 751	897 110	4 276 861
2012	74 535	6 420 236	1 683 831	8 104 067
2013	84 044	9 958 735	2 740 146	12 698 881
2014	97 363	18 170 198	5 035 208	23 205 406
2015	107 673	34 537 744	9 065 403	43 603 147
2016	115 659	36 217 316	10 002 100	46 219 416
2017	123 478	34 982 556	10 050 123	45 032 679
2018	136 524	36 114 535	10 676 614	46 791 149
2019	140 820	34 078 341	10 352 981	44 431 322
2020	156 781	34 101 551	10 633 192	44 734 743
2021	158 318	31 308 590	10 328 082	41 636 672
2022	167 193	29 704 215	13 365 009	43 069 224
2023	172 664	27 026 921	13 607 013	40 633 934
2024	187 443	25 407 239	13 402 780	38 810 019
2025	193 617	22 577 488	12 883 053	35 460 541
2026	177 702	17 319 314	11 027 327	28 346 641
2027	160 444	11 376 115	8 503 564	19 879 679
2028	140 775	7 069 350	6 346 500	13 415 850
2029	127 271	3 853 578	4 704 896	8 558 474
2030	103 370	1 248 207	2 960 018	4 208 225
2031	80 281	343 201	1 567 934	1 911 135
2032	48 598	87 664	487 340	575 004
2033	1 462	–	2 245	2 245
31 mars 2015	2 977 661	430 775 867	171 677 442	602 453 309
31 mars 2014	2 872 007	393 465 572	155 214 532	548 680 104

Régime fiduciaire d'épargne-études Global

Tableau 2- Rapprochement des contrats de paiements d'aide aux études

Au 31 mars 2015 et au 31 mars 2014

		Nombre de contrats à l'ouverture	Rentrées de contrats	Sorties de contrats	Nombre de contrats à la clôture
Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de paiement d'aide aux études					
	2015	83 075	3 908	4 044	82 939
	2014	82 013	4 913	3 851	83 075
Le tableau suivant présente le rapprochement du tableau 1 et des états de la situation financière					
				2 015	2 014
				\$	\$
Montant total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu cumulé (tableau 1)					
				602 453 309	548 680 014
Représentés dans les états de la situation financière par les éléments suivants :					
				377 083 340	344 529 963
				151 186 319	137 853 382
				76 107 580	68 442 644
				604 377 239	550 825 989
				1 923 930	2 145 885
Moins : les subventions gouvernementales à recevoir					
				602 453 309	548 680 104

RÉGIME FIDUCIAIRE D'ÉPARGNE-ÉTUDES

GLOBAL

100 Mural Street, Suite 201, Richmond Hill, ON L4B 1J3

(416) 741-7377

1-877-460-7377

www.globalfinancial.ca